

Société anonyme
Au capital de 14.575.000,00 DH (291.500 actions au nominal de 50 dh)
Siège social : Zone Industrielle - Route de Tétouan, Lot 107, TANGER
RC N°3617 à Tanger / IF N° 04902876

Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle d'Afric industries

Les actionnaires de la société AFRIC INDUSTRIES sont priés d'assister à **l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la société, qui se tiendra le Mercredi 14 Mai 2014 à 11h00** au siège de la Société ALUMINIUM DU MAROC à Tanger (Lot. 78, Zone Industrielle, route de Tétouan).

ORDRE DU JOUR :

- I- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,**
- II- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2013,**
- III- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 et approbation de ces conventions,**
- IV- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2013 et quitus aux Administrateurs,**
- V - Affectation du résultat,**
- VI- Nomination de Commissaire aux comptes,**
- VII- Pouvoirs pour formalités légales,**
- VIII- Questions diverses.**

Pour participer à cette Assemblée, les actionnaires devront avoir été inscrits sur les registres de la société, ou justifier de l'immobilisation de leurs titres dans les caisses des établissements agréés avec un minimum de dix actions et cinq jours au moins avant la réunion.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes peuvent demander, au plus tard dans les dix jours qui suivent la publication de cet avis de convocation, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Conformément à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, un projet de résolutions est joint à la présente convocation.

**LE PRESIDENT DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
ABDESLAM EL ALAMI**

**Texte des résolutions proposées par le Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 14/05/2014**

Première résolution :

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31.12.2013 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et qui font ressortir un chiffre d'affaires de 40.665.166,26 dh HT et un bénéfice net de 6.635.390,96 dh.

L'Assemblée Générale donne en conséquence, aux Administrateurs en fonction, quitus entier pour l'exécution de leur mandat durant l'exercice 2013.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article 56 de la loi 17-95, approuve les conclusions dudit rapport.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale décide une distribution des dividendes, comme suit :

- réserve légale au 31.12.2013	= 1.839.082,75 dh
- réserves réglementées non distribuables cumulées au 31.12.2013	= 3.418.150,00 dh
- report à nouveau au 31.12.2013	= 11.915.803,23 dh
- bénéfice de l'exercice 2013 (22,76 dh/action)	= 6.635.390,96 dh
- distribution en 2014 de dividendes 2013 (20 dh / action)	= 5.830.000,00 dh
- report à nouveau après distribution des dividendes	= 12.721.194,19 dh

Quatrième résolution :

La mise en paiement des dividendes aux actionnaires se fera le vendredi 20 juin 2014, pour un détachement des coupons fixé à la date du mercredi 11 juin 2014.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale décide de reconduire comme Co-Commissaire aux comptes : Cabinet A.SAAIDI & ASSOCIES, sis à Casablanca, N°4, place Maréchal, immatriculé au registre de commerce de Casablanca sous le N°45395 et représenté par M. Nawfal AMAR, pour un nouveau mandat de 3 années (exercices 2014, 2015 et 2016).

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale confère au porteur d'un exemplaire original ou d'une copie certifiée conforme du présent Procès-Verbal, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités prévues par la Loi.

Le Conseil d'Administration